

MÉMOIRE

L'égalité entre les sexes: un incontournable du programme *Éthique et culture religieuse*

Conseil du statut de la femme

Juillet 2020



Québec 

MÉMOIRE

**L'égalité entre les sexes:
un incontournable du programme
*Éthique et culture religieuse***

Conseil du statut de la femme

Juillet 2020

Cette publication a été produite par le Conseil du statut de la femme. Elle est disponible à l'adresse suivante: <https://www.csf.gouv.qc.ca/publications>.

Les recommandations de ce mémoire ont été approuvées par les membres du Conseil du statut de la femme le 29 juin 2020.

Membres du Conseil

Présidente: M^e Louise Cordeau C.Q.

Vice-présidente: Nadine Raymond

Iris Almeida-Côté	Andréan Gagné
Julie Bédard	Rakia Laroui
Déborah Cherenfant	Jeannine Messier
Véronique De Sève	Natalie Rinfret

Coordination

Mélanie Julien

Recherche et rédaction

Lynda Gosselin
Mélanie Julien

Conception graphique et mise en page

Guylaine Grenier

Révision bibliographique

Julie Limoges

Révision linguistique

Bla bla rédaction

Comment citer ce document :

Conseil du statut de la femme (2020). *L'égalité entre les sexes: un incontournable du programme Éthique et culture religieuse*, Québec, Conseil du statut de la femme, 25 p.

Date de parution

Juillet 2020

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion du droit d'auteur du gouvernement du Québec à l'adresse suivante: droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Éditeur

Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone: 418 643-4326
Sans frais: 1 800 463-2851
Site Web: www.csf.gouv.qc.ca
Courriel: publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN: 978-2-550-87033-3 (version PDF)

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Liste des sigles et des acronymes.....	7
Introduction	9
1. Énoncer la valeur de l'égalité entre les sexes et traiter de ses enjeux.....	11
2. Traiter à la fois du fait religieux et de l'égalité entre les sexes.....	17
Conclusion et recommandations	21
Bibliographie.....	23

Liste des sigles et des acronymes

AQECR	Association québécoise en éthique et culture religieuse
CSF	Conseil du statut de la femme
ECR	Éthique et culture religieuse
FNEEQ-CSN	Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec – Confédération des syndicats nationaux
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UQAM	Université du Québec à Montréal

Introduction

Le Conseil du statut de la femme (CSF) est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude. Il conseille la ministre responsable de la Condition féminine et le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à l'égalité entre les femmes et les hommes, dans un objectif de justice sociale. De plus, il informe la population québécoise sur toute question en la matière. Le Conseil des membres est composé de la présidente et de dix femmes représentant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socioéconomiques et des organisations syndicales.

Conformément à sa mission, le Conseil présente au ministre de l'Éducation un mémoire dans le cadre de la démarche de révision du programme *Éthique et culture religieuse* (ECR). Il y fait valoir que celui-ci fournit à l'école québécoise un précieux levier pour qu'elle assume sa responsabilité d'affirmer et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Le programme ECR est en effet axé sur la formation de personnes responsables et éclairées de même que sur la recherche d'outils pour le vivre-ensemble dans une société réunissant des individus qui ont des représentations différentes de la vie (voir l'encadré ci-contre). Il s'agit donc d'un espace privilégié pour que les jeunes du Québec prennent la mesure de ce que signifie le fait de vivre dans une société où l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale.

« Tout en cherchant à former des individus autonomes, capables d'exercer leur jugement critique, cette formation a aussi pour objectif de contribuer au dialogue et au vivre-ensemble dans une société pluraliste » (MELS, 2008b, p. 277).

Pour préparer ce mémoire, le Conseil a pris appui sur :

- des informations issues du programme actuel ainsi que de la démarche de consultation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) menée à l'hiver 2020¹;
- des positions qu'il a exprimées antérieurement au sujet du programme ECR ou des thèmes soumis à la consultation à l'hiver 2020;
- l'éclairage de groupes ou de spécialistes concernés de près par ce programme.

Ce mémoire comporte deux sections. Dans la première, le Conseil expose les raisons pour lesquelles le programme ECR révisé se doit d'accorder une place significative à la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux enjeux en la matière. Il y fournit également des pistes concrètes pour assurer cette prise en compte. Dans la deuxième section, il montre qu'il est possible et pertinent d'étudier le fait religieux sans négliger les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes. En conclusion, le Conseil réitère l'importance de bonifier le programme ECR en y intégrant des références explicites à l'égalité entre ces deux groupes qui composent à parts égales l'humanité et, à cette fin, il formule ses recommandations au ministre de l'Éducation.

1. En vue de réviser le programme ECR, le MEES a mené une consultation sur les thèmes suivants : l'éthique, la culture des sociétés, le développement de soi et des relations interpersonnelles, l'éducation à la sexualité, la participation citoyenne et la démocratie, l'éducation juridique, la citoyenneté numérique et l'écocitoyenneté. Cette consultation a consisté en un sondage en ligne auprès des citoyennes et citoyens, un appel à mémoires et deux forums des partenaires réunissant des spécialistes et des intervenantes et intervenants à Québec et à Montréal (un troisième, à Trois-Rivières, n'a pu avoir lieu pour des raisons météorologiques).

1. Énoncer la valeur de l'égalité entre les sexes et traiter de ses enjeux

L'école québécoise a comme mandat de «préparer l'élève à contribuer à l'essor d'une société voulue démocratique et équitable» (MEQ, 2006, p. 2-3). À cet égard, elle exerce notamment la responsabilité «de concourir à l'insertion harmonieuse des jeunes dans la société en leur permettant de s'approprier et d'approfondir les savoirs et les valeurs qui la fondent et en les formant pour qu'ils soient en mesure de participer de façon constructive à son évolution» (MEQ, 2006, p. 3).

Ce seul aperçu du mandat de l'école suffit à rappeler sa responsabilité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Comme le signale régulièrement le Conseil depuis sa création², l'affirmation et la promotion de cette valeur sont primordiales tant dans l'enseignement lui-même que dans l'ensemble de l'expérience éducative des élèves et de la vie à l'école. La Loi sur l'instruction publique prescrit d'ailleurs qu'il est du devoir de tout membre du corps enseignant «de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne³». Parce qu'elle en représente une composante fondamentale (voir l'encadré ci-après), l'égalité entre les sexes devrait faire partie des attentes explicites à l'égard de toutes les personnes qui œuvrent en milieu scolaire⁴.

Extraits de la Charte des droits et libertés de la personne

« CONSIDÉRANT que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement;

Considérant que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi;

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

[...]

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

2 Par exemple, en 1978, le Conseil demande au ministère de l'Éducation de veiller à ce que les manuels scolaires soient exempts de stéréotypes sexuels. La même année, il fait valoir que l'éducation à la sexualité à l'école représente un moyen d'établir des relations femmes-hommes basées sur un respect mutuel et une reconnaissance de leur égalité. En 2005, il demande que la formation scolaire présente des modèles diversifiés aux garçons et aux filles de façon à ne pas restreindre leurs choix de formation et de carrière. En 2010, il souligne les progrès réalisés en matière d'accès des filles aux domaines traditionnellement masculins, tout en faisant valoir la pertinence de maintenir et de bonifier l'ensemble des initiatives de promotion telles que le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science*. En 2016, il recommande au gouvernement de produire des documents destinés à orienter les éditeurs scolaires vers la production de manuels d'histoire qui rendent compte de l'influence des femmes et des inégalités de genre. De plus, il conseille d'introduire un cours d'éducation à l'égalité dans les programmes d'études universitaires en orientation scolaire.

3 Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3., art. 22, al. 3.

4 C'est en ce sens que le Conseil est intervenu en mai 2019 auprès des responsables de l'actualisation du référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante, afin que celui-ci mentionne clairement le rôle du personnel enseignant dans la transmission de la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les stéréotypes sexuels.

Pour ce qui est du programme ECR, il se présente comme une formation commune au service du vivre-ensemble dans une société caractérisée par la pluralité des façons d’être et de concevoir le monde. Ses finalités et ses visées (voir l’encadré ci-dessous) indiquent qu’il convie les jeunes Québécoises et Québécois non seulement à connaître d’autres représentations de la vie que les leurs, mais aussi à s’approprier l’héritage culturel du Québec et les valeurs communes qui l’animent, dont l’égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil demeure convaincu de la pertinence d’une telle formation.

Finalités et visées du programme ECR

- Telles qu’elles sont énoncées dans la version de 2008 du programme ECR ainsi que dans les textes relatifs à la consultation de l’hiver 2020, les finalités du programme ECR sont « la reconnaissance de l’autre » et « la poursuite du bien commun » (MELS, 2008a, p. 280; MEES, 2020, p. 4).
- Le programme ECR doit notamment « permet[tre] à l’élève :
 - d’acquérir ou de consolider, le cas échéant, la notion selon laquelle toutes les personnes sont égales sur le plan des droits et de la dignité;
 - de réfléchir avec rigueur sur des aspects de certaines réalités sociales et sur des sujets tels que la justice, le bonheur, les lois et les règlements » (MEES, page consultée le 27 mai 2020).

Comme il s’intéresse à la justice, le programme ECR doit inévitablement aborder les inégalités vécues par les femmes de même que les différents enjeux relatifs à l’égalité entre elles et les hommes. C’est à cette condition que cette formation peut véritablement contribuer à « donner les outils nécessaires » pour qu’au « terme de son parcours scolaire [chaque jeune] puisse exercer son rôle de citoyen de manière éthique et responsable » (MEES, 2020, p. 4). Pour le Conseil, l’atteinte de cet objectif est indissociable d’une conception égalitaire des rapports entre les femmes et les hommes.

Bien que sous-entendue à quelques endroits dans le programme ECR, l’égalité entre les femmes et les hommes n’y est pas explicitement mentionnée. Quant aux multiples enjeux éthiques en la matière, leur évocation est rare. Les observations rapportées dans l’encadré ci-après rendent compte de cette faible visibilité de la valeur de l’égalité entre les sexes dans le programme.

L'égalité entre les sexes : une valeur et des enjeux peu visibles dans le programme ECR

Au sujet des valeurs communes, le programme mentionne qu'il entend favoriser « le partage des repères fondamentaux qui sous-tendent la vie publique au Québec » (MELS, 2008b, p. 2). Ces repères « comprennent les règles de base de la sociabilité et de la vie en commun ainsi que les principes et valeurs inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne » (MELS, 2008b, p. 2). L'égalité des personnes est mentionnée une fois dans le programme du primaire comme un exemple « des valeurs, des normes et des responsabilités qui balisent la vie en société » (MELS, 2008a, p. 282) et une fois dans celui du secondaire comme un exemple des principes de justice (MELS, 2008b, p. 40). Quant à l'égalité entre les femmes et les hommes, elle ne fait l'objet d'aucune mention.

Parmi les exemples relatifs à l'évolution des valeurs et des normes, la transformation des rapports entre les femmes et les hommes est relevée au même titre que la sexualité, la consommation d'alcool et le tabagisme (MELS, 2008b, p. 38).

Pour ce qui est des préjugés et des stéréotypes, le programme souligne les « stéréotypes et [l]es préjugés sur certains membres de la société » (MELS, 2008a, p. 345; MELS, 2008b, p. 61), sans pointer nommément ceux qui ont trait au genre. Le programme pour le primaire fournit comme exemple d'un « appel au stéréotype » celui selon lequel « [c]omme c'est aux femmes d'entretenir la maison, c'est aux filles de laver les tableaux de la classe » (MELS, 2008a, p. 337). L'« hypersexualisation des jeunes filles » (p. 324) et les « messages sexistes » (p. 283) font chacun l'objet d'une mention. Dans le programme du secondaire, de tels sujets ou d'autres apparentés sont absents.

Enfin, pour aborder les questions éthiques et les conflits de valeurs, le programme fait référence à divers sujets, tels que les relations égalitaires dans un groupe ou dans la société, le partage de la richesse entre les peuples ou encore la protection de l'environnement. Or, malgré leur poids indéniable dans la vie passée et présente des individus et des sociétés, les inégalités entre les femmes et les hommes sont pratiquement passées sous silence.

Vu ses finalités — la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun —, le programme ECR révisé devrait, selon le Conseil, faire explicitement référence au large éventail de sujets liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, tels que :

- l'évolution historique des rapports entre les femmes et les hommes, principalement sous l'angle du féminisme (voir l'encadré ci-contre), qui marque une transformation radicale de la société et qui revêt en soi un riche potentiel de réflexion éthique;
- les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes, entre autres les salaires moins élevés pour les emplois majoritairement féminins que pour les emplois majoritairement masculins (y compris, par exemple, dans le domaine du sport professionnel);
- les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes au sein de plusieurs institutions religieuses;

Le féminisme est ici entendu comme l'ensemble des mouvements ayant pour objectif de concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie humaine.

- les stéréotypes sexuels, les représentations sexistes (notamment dans les médias), l’hypersexualisation, les préjugés fondés sur l’orientation sexuelle, etc.;
- les violences dont les femmes sont majoritairement victimes (ex. : agressions sexuelles ou violence conjugale) de même que celles qui les ciblent spécifiquement (excision, crimes d’honneur, féminicides, etc.);
- des réalités révélatrices d’inégalités vécues davantage par les femmes que par les hommes au sein de différents groupes de la société eux-mêmes touchés par des injustices (ex. : communautés autochtones, personnes racisées ou populations immigrantes).

Les thèmes de la consultation de l’hiver 2020 inspirent aussi au Conseil des idées pour que le programme ECR révisé intègre explicitement des enjeux éthiques liés à l’égalité entre les femmes et les hommes. L’encadré ci-après en donne un aperçu.

Les thèmes de la consultation ministérielle de l’hiver 2020 : des enjeux en matière d’égalité entre les femmes et les hommes

L’éthique. Portant sur les « conceptions de la raison, du bien et du juste » (MEES, 2020, p. 16), la réflexion éthique est inhérente à l’examen des enjeux liés à l’égalité entre les sexes. Elle vise entre autres le développement de la pensée critique, le respect mutuel ainsi que l’ouverture et le discernement (MEES, 2020), autant d’outils essentiels pour vivre dans une société dont l’égalité entre les femmes et les hommes est une valeur cardinale.

La culture des sociétés. Les rapports entre les femmes et les hommes représentent une dimension primordiale de la culture des sociétés et l’égalité des sexes est une valeur fondamentale de la société québécoise.

Le développement de soi et des relations interpersonnelles. Ce thème fait écho à des questions éthiques portant, par exemple, sur les stéréotypes sexuels qui peuvent entraver l’épanouissement des personnes ainsi que sur les rapports égalitaires et le respect de soi et de l’autre dans les relations humaines, notamment amicales ou amoureuses.

L’éducation à la sexualité. La sexualité comporte des enjeux éthiques liés à l’éducation à l’égalité entre les femmes et les hommes, par exemple pour ce qui est du développement d’un sens critique à l’égard des modèles que véhicule la pornographie. Toutefois, l’ensemble des dimensions concernées (biologique, psychoaffective, relationnelle, socioculturelle et morale) par la sexualité et l’expertise que commande son traitement en milieu scolaire justifient qu’un programme spécifique lui soit consacré (CSF, page consultée le 18 juin 2020).

La participation citoyenne et la démocratie. Ce thème peut soutenir une réflexion éthique favorable à une conception égalitaire de la démocratie ainsi qu’à la construction d’une société apte à assurer l’égalité entre les sexes. Une telle réflexion peut en outre stimuler l’engagement politique des filles, dans l’optique de l’atteinte d’une représentation paritaire des femmes et des hommes dans différentes instances (CSF, 2020, 2017, 2010).

L'éducation juridique. L'égalité entre les femmes et les hommes est affirmée dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés. La connaissance des droits et des lois en vigueur au Québec représente un précieux levier permettant de prévenir certains abus, comme ceux liés à la violence conjugale (CSF, 2018). Cette affirmation est aussi valable pour les jeunes, filles et garçons, venant de pays où l'égalité entre les sexes n'est pas reconnue (CSF, 2018).

La citoyenneté numérique. La sphère numérique comporte des contenus qui reproduisent des stéréotypes sexuels et est le lieu d'abus visant davantage les filles et les femmes (CSF, 2008b). Or, comme le soutient la CEST-Jeunesse (2018), les interactions virtuelles devraient, comme les interactions physiques, reposer sur des normes et des valeurs; parmi ces dernières, celles qui découlent de l'égalité entre les femmes et les hommes paraissent fondamentales aux yeux du Conseil (CSF, 1996).

L'écocitoyenneté. Les enjeux éthiques environnementaux recourent ceux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes. Par exemple, vu la persistance d'une division sexuelle du travail dans la sphère domestique, les pratiques visant à préserver l'environnement sont plus souvent sous la responsabilité des femmes (ex. : recyclage, compostage, achat local ou utilisation de couches lavables). En revanche, les femmes étant sous-représentées dans la sphère politique (CSF, 2020), elles peuvent plus difficilement influencer les choix de société en la matière.

2. Traiter à la fois du fait religieux et de l'égalité entre les sexes

Notre plus grande réussite serait de savoir que, filles comme garçons, vous chercherez vos propres moyens non seulement pour dénoncer l'inacceptable, mais aussi pour revendiquer et vivre l'égalité et la liberté, peu importe votre genre, votre origine ou votre religion.

CHANTAL BERTRAND ET MÉLANIE DUBOIS (2014, p. IX)

L'implantation du programme ECR en 2008 marque la disparition des cours d'enseignement religieux confessionnel et achève le processus de déconfessionnalisation de l'école québécoise. De sa lecture de la situation, le Conseil retient que ce programme convie l'ensemble des élèves, quelles que soient les valeurs et les croyances de leur famille, à (re)connaître le patrimoine culturel et religieux du Québec, les spiritualités autochtones et diverses expressions religieuses ainsi que des systèmes de valeurs séculiers. Il considère encore comme pertinente cette voie — aménagée de façon concertée⁵ — dans laquelle l'école s'est engagée il y a une douzaine d'années au Québec pour répondre aux tensions associées à l'expression d'une pluralité de croyances dans la société québécoise. Il observe en outre que plusieurs États ont fait ce même choix d'offrir aux jeunes un enseignement du fait religieux, suivant ainsi les avis d'institutions mondiales et de spécialistes soucieux de relever les défis du vivre-ensemble dans des sociétés pluralistes (voir l'encadré ci-dessous).

La pertinence d'un enseignement du fait religieux en 2020

« Pour des raisons similaires aux nôtres, de nombreux pays à travers le monde offrent un cours sur le fait religieux, tels que le Danemark, l'Estonie, la Hollande, la Hongrie, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Tunisie et la Suède (Durand, 2014, p. 306). En Suisse, inspirés par l'expérience québécoise, les cantons romands offrent maintenant un cours d'éthique et culture religieuse » (Département de sciences des religions de l'UQAM, 2020, p. 23).

Ce choix éducatif fait écho aux avis de certaines institutions, dont l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui, dans sa publication de 2017 sur la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation, « propose de miser sur l'enseignement des religions du monde » (Département de sciences des religions de l'UQAM, 2020, p. 24).

L'équipe multidisciplinaire de Lefebvre (2019, p. 8), qui s'intéresse à l'extrémisme violent, va dans le même sens en recommandant au gouvernement du Québec de s'appuyer entre autres sur le programme ECR pour lutter contre les polarisations sociales et les extrémismes, dont elle souligne d'ailleurs le sexisme.

⁵ La conception du programme ECR, tel qu'il a été implanté en 2008, a « mis à contribution des centaines d'enseignantes et d'enseignants, des dizaines d'experts universitaires, près d'une vingtaine de partenaires du Ministère et de nombreux groupes d'intérêt, religieux et laïcs » (Département de sciences des religions de l'UQAM, 2020, p. 10).

Aux yeux du Conseil, les finalités et les visées du programme ECR impliquent que l'on pose un regard sur la diversité des réponses religieuses et séculières aux questions existentielles et, conséquemment, sur les représentations des femmes et des hommes qui leur sont inhérentes. Une approche neutre des valeurs et des croyances lui apparaît évidemment essentielle. Au vu du programme lui-même et des avis des personnes qui l'enseignent (voir l'encadré ci-dessous), une telle posture existe et est même promue; elle concerne aussi bien les religions et les spiritualités que l'athéisme ou l'agnosticisme. Prévues par les chartes des droits et libertés⁶ et en conformité avec le caractère laïque⁷ de l'école québécoise, elle se révèle incontournable et mérite, selon le Conseil, d'être clairement affirmée dans le programme révisé. Dans son mémoire relatif au projet de loi n° 21 sur la laïcité de l'État, le Conseil affirme d'ailleurs qu'il est «fondamental que l'école puisse exercer sans aucune influence religieuse sa mission d'instruction, de socialisation et de qualification» (CSF, 2019, p. 20).

Exemples d'énoncés relatifs à un enseignement culturel des religions

Le programme ECR prévoit que la personne qui enseigne fasse «preuve d'un jugement professionnel empreint d'objectivité et d'impartialité [pour] ne pas influencer les élèves dans l'élaboration de leur point de vue» (MELS, 2008a, p. 290).

Dans son mémoire, l'Association québécoise en éthique et culture religieuse (AQECR) précise qu'avec le programme ECR, «il ne s'agit pas [pour les élèves] d'apprendre et de reproduire les convictions et les comportements d'un groupe d'individus, mais bien d'entreprendre une démarche rigoureuse de réflexion sur l'agir humain» (2020, p. 7).

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec – Confédération des syndicats nationaux (FNEEQ-CSN) affirme, dans son mémoire, «appuyer, sans ambiguïté aucune, l'école laïque quand celle-ci propose des contenus de cours sur le phénomène religieux dans une perspective culturelle et non confessionnelle» (2020, p. 10).

Plus encore, le Conseil estime que le programme ECR offre une occasion de montrer que les religions — comme d'autres dimensions de la vie humaine (par exemple la culture ou le droit) — peuvent à la fois véhiculer des représentations inégalitaires des sexes et être traversées par des revendications féministes⁸. L'examen rigoureux des religions implique ainsi de prendre en compte des «voix réformatrices, modérées et critiques [qui en sont] issues» (Lefebvre *et al.*, 2019, p. 22). Comme le prévoit d'ailleurs le programme ECR actuel⁹, une réflexion critique est inhérente à l'éthique. Pour le Conseil, une telle orientation suppose de combattre certains stéréotypes ou préjugés selon lesquels, par exemple, les femmes qui ont la foi seraient soumises ou aliénées et les personnes athées auraient forcément une conception égalitaire des femmes et des hommes.

6 Les chartes québécoise et canadienne obligent au respect des libertés fondamentales des élèves.

7 «La laïcité ne signifie pas l'abolition ou l'interdiction des religions. Au contraire, elle a été conçue "pour préserver la liberté de conscience et de religion" (Milot citée par Vallée, 2010)» (CSF, 2019, p. 10).

8 Un chapitre du manuel d'ECR au secondaire, intitulé *Le féminisme* et écrit par Chantal Bertrand et Mélanie Dubois (2014), est précisément consacré à un éclairage féministe de diverses traditions religieuses.

9 Telle qu'elle est définie dans les programmes du primaire (MELS, 2008a, p. 279) et du secondaire (MELS, 2008b, p. 1), «[l']éthique consiste en une réflexion critique sur la signification des conduites ainsi que sur les valeurs et les normes».

Selon le Conseil, il importe que les jeunes du Québec connaissent les religions, les spiritualités, les croyances et les non-croyances présentes dans leur société pour qu'ils développent leur pensée critique et leur compréhension des autres et de la réalité géopolitique. Il y va d'ailleurs de la capacité de l'école de prévenir l'adhésion des jeunes à des idéologies extrémistes au cœur desquelles « [l]es questions de l'égalité devant la loi entre différentes tendances sexuelles, et entre hommes et femmes, figurent souvent » (Lefebvre *et al.*, 2019, p. 8). De fait, « la disqualification radicale des religions, par des instances publiques, participe aux polarisations sociales et, en ce sens, ne peut servir à promouvoir de façon constructive l'égalité » (Lefebvre *et al.*, 2019, p. 22). Le Conseil reconnaît ainsi que l'enseignement de la diversité des points de vue n'en fournit pas moins l'occasion de (re)connaître les valeurs fondamentales de la société québécoise, dont l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette prise de position rend compte d'une évolution de la pensée du Conseil par rapport à certaines craintes exprimées antérieurement à l'égard d'un enseignement du fait religieux dans le cadre du programme ECR (CSF, 2016a, 2016b, 2014, 2011a).

Conclusion et recommandations

Le programme ECR représente un précieux levier pour développer la pensée critique des jeunes et leur ouverture aux autres, tout en les sensibilisant aux droits et aux valeurs qui régissent la société québécoise. Comme le Conseil le faisait valoir lors de l'implantation de ce programme en 2008, « il y a tout lieu de s'assurer que la valeur d'égalité entre les sexes y occupe la place fondamentale qu'elle occupe dans la société québécoise » (CSF, 2008a, p. 3). Telle est l'idée-force que le Conseil souhaite voir pleinement prise en compte dans la révision du programme ECR.

CONSIDÉRANT le fait que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise;

CONSIDÉRANT le mandat de l'école québécoise, qui consiste à « concourir à l'insertion harmonieuse des jeunes dans la société en leur permettant de s'approprier et d'approfondir les savoirs et les valeurs qui la fondent et en les formant pour qu'ils soient en mesure de participer de façon constructive à son évolution » (MEQ, 2006, p. 3);

CONSIDÉRANT les finalités du programme ECR, soit la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun;

CONSIDÉRANT le fait que l'objectif ultime du programme ECR — former des citoyennes et citoyens aptes à agir de manière éthique et responsable — est indissociable d'une conception égalitaire des rapports entre les femmes et les hommes;

CONSIDÉRANT la faible visibilité de la valeur de l'égalité entre les sexes et des enjeux en la matière dans le programme ECR;

CONSIDÉRANT le pluralisme croissant de la société québécoise et les défis qui en découlent;

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation de veiller à ce que :

- 1) le programme ECR révisé ainsi que le matériel didactique approuvé¹⁰ pour son enseignement accordent une place explicite et significative à la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes et aux nombreux enjeux en la matière;**
- 2) le programme ECR révisé :**
 - **affirme clairement la laïcité de l'école québécoise;**
 - **rappelle que la Loi sur l'instruction publique commande aux membres du corps enseignant « de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne » et que les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés prescrivent de respecter la liberté de conscience et de religion des élèves et des parents;**
 - **soutienne un enseignement culturel des diverses croyances et non-croyances, tout en favorisant l'appropriation des valeurs fondamentales de la société québécoise, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes.**

¹⁰ Cette approbation relève du Bureau d'approbation du matériel didactique du ministère de l'Éducation.

Bibliographie

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE (2020). *La révision du programme d'éthique et culture religieuse: mémoire présenté à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*, [en ligne], Association québécoise en éthique et culture religieuse, 21 p., <http://ofde.ca/wp-content/uploads/2020/03/m%C3%A9moire-aq%C3%A9cr.pdf> (Page consultée le 15 juin 2020).
- BERTRAND, Chantal et Mélanie DUBOIS (2014). *Le féminisme: égalité, justice, équité*, Montréal, Éditions La Pensée, « Collection Labyrinthes », 84 p.
- CEST-JEUNESSE (2018). *Éthique et cybercitoyenneté: un regard posé par des jeunes: 7^e commission jeunesse 2017-2018*, [en ligne], Québec, Commission de l'éthique en science et en technologie, 36 p., https://www.ethique.gouv.qc.ca/media/1169/cest_avis_cybercitoyennete_fr_vf_web.pdf (Page consultée le 18 juin 2020).
- Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (Page consultée le 18 juin 2020). *Forum sur les agressions et le harcèlement sexuel: le Conseil du statut de la femme salu l'obligation pour toutes les écoles du Québec d'offrir des cours d'éducation à la sexualité*, [en ligne], <https://csf.gouv.qc.ca/article/2017/12/14/communiqu%C3%A9-forum-sur-les-agressions-et-le-harc%C3%A9lement-sexuels-le-conseil-du-statut-de-la-femme-salu-l-obligation-pour-toutes-les-%C3%A9coles-du-qu%C3%A9bec-doffrir-des-cours-d%C3%A9ducation-%C3%A0-la-sexualit%C3%A9>, Communiqué de presse, 14 décembre 2017.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2020). *Concrétisons la parité de façon pérenne: mémoire sur le projet de loi n° 39: Loi établissant un nouveau mode de scrutin*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 26 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Memoire-mode-scrutin.pdf> (Page consultée le 20 juin 2020).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2019). *Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État: mémoire*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 33 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Mem-laicite-projet-loi-21.pdf> (Page consultée le 18 juin 2020).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2018). *Vers un nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale: mémoire*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 28 p., https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/mem_plan_violence_conjugale20180504_web_vcom.pdf (Page consultée le 2 juillet 2020).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2017). *La place des femmes en politique au Québec: consultation de la Commission des relations avec les citoyens: mémoire*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 25 p., https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire_femmes_politique_quebec_web.pdf (Page consultée le 18 juin 2020).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2016a). *Commentaires sur le projet de loi n° 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État*, [en ligne], <https://csf.gouv.qc.ca/article/2016/11/09/commentaires-sur-le-projet-de-loi-no-62-loi-favorisant-le-respect-de-la-neutralite-religieuse-de-letat/> (Page consultée le 15 juin 2020).

- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2016b). *L'égalité des sexes en milieu scolaire*, recherche et rédaction Hélène Charron, Annie Grégoire-Gauthier et Joëlle Steben-Chabot, Québec, Conseil du statut de la femme, 152 p., « Avis ».
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2014). *Mémoire sur le projet de loi n° 60: Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 29 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire-sur-le-projet-de-loi-n-60.pdf> (Page consultée le 19 juin 2020).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2011a). *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, Québec, Conseil du statut de la femme, 161 p., « Avis ».
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2011b). *Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux: les défis du 2^e plan d'action de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec, Conseil du statut de la femme, 173 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2010). *Des partis et des femmes: pour une représentation équitable des femmes en politique: mémoire sur le projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 30 p., <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire-sur-le-projet-de-loi-78-loi.pdf> (Page consultée le 18 juin 2020).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2009). *Données sur la violence conjugale: le Conseil du statut de la femme appelle à la vigilance*, [en ligne], 1 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/donnees-sur-la-violence-conjugale-le-conseil-du-statut-de-la-femme-appelle-a-la-vigilance.pdf> (Page consultée le 18 juin 2020).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2008a). *Programme d'éthique et de culture religieuse*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 3 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/lettre-a-propos-du-programme-dethique-et-de-culture-religieuse.pdf> (Page consultée le 18 juin 2020).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2008b). *Le sexe dans les médias: obstacle aux rapports égalitaires*, recherche et rédaction Ginette Plamondon, Annie Desaulniers et Nathalie Roy, Québec, Conseil du statut de la femme, 109 p., « Avis ».
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2005). *Pour une jeunesse en marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes: mémoire sur la future stratégie d'action jeunesse 2005-2008*, Québec, Conseil du statut de la femme, 58 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1996). *Infofemmes, avez-vous dit?: mémoire présenté à la Commission de la culture lors de la consultation sur les enjeux du développement de l'inforoute québécoise*, Québec, Conseil du statut de la femme, 24 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1978). *Pour les Québécoises: égalité et indépendance*, Québec, Conseil du statut de la femme, 335 p.

DÉPARTEMENT DE SCIENCES DES RELIGIONS DE L'UQAM (2020). *Consultations sur le programme d'études Éthique et culture religieuse: mémoire du Département de sciences des religions de l'UQAM*, [en ligne], 43 p., https://religions.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/74/2020/02/Memoire_ECR-270220_UQAM_Dep_Sciences_religions_2020_02-20-003.pdf (Page consultée le 19 juin 2020).

FNEEQ-CSN (2020). *Révision du programme d'éthique et culture religieuse: mémoire*, [en ligne], FNEEQ-CSN, 19 p., <http://ofde.ca/wp-content/uploads/2020/03/M%C3%A9moire-FNEEQ-CSN.pdf> (Page consultée le 26 juin 2020).

LEFEBVRE, Solange, et al. (2019). *Peur de quoi?: l'extrémisme violent au Québec et le paysage médiatique*, [en ligne], 27 p., http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/Rapport_S.Lefebvre_extremisme-medias_2017-2018.pdf/95dc4b88-f8a3-482c-b20b-9f08629c0188 (Page consultée le 15 juin 2020).

Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2006). « Présentation du Programme de formation », dans *Programme de formation de l'école québécoise: éducation préscolaire, enseignement primaire*, [en ligne], Québec, Ministère de l'Éducation, 10 p., http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_presentation-primaire.pdf (Page consultée le 19 juin 2020).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2008a). *Éthique et culture religieuse: [primaire]*, [en ligne], p. [271]-363, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_ethique-culture-religieuse-primaire.pdf (Page consultée le 15 juin 2020).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2008b). *Éthique et culture religieuse: programme du premier cycle et du deuxième cycle du secondaire*, [en ligne], 79 p., http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_ethique-culture-religieuse-secondaire.pdf (Page consultée le 15 juin 2020).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Page consultée le 27 mai 2020). *Éthique et culture religieuse*, [en ligne], <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/primaire/domaine-du-developpement-de-la-personne/ethique-et-culture-religieuse/>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2020). *Forum des partenaires: révision du programme d'études Éthique et culture religieuse*, Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 22 p.

csf.gouv.qc.ca

*Conseil du statut
de la femme*

Québec 